

## **Location immobilière : contrat de location (bail)**

- [Rédaction du contrat](#)
- [Clauses abusives](#)
- [Dépôt de garantie](#)
- [Etat des lieux d'entrée](#)

### **Questions – Réponses**

- [Colocation : quelles sont les règles ?](#)
- [Qu'est-ce qu'un logement d'habitation meublé ?](#)
- [Quelles sont les règles d'un bail mobilité ?](#)
- [Un mineur peut-il signer un bail d'habitation ?](#)
- [Un contrat de location \(bail\) peut-il interdire les animaux dans le logement ?](#)
- [Le locataire doit-il accorder un droit de visite à son propriétaire ?](#)
- [Un propriétaire peut-il louer un logement vide pour moins de 3 ans ?](#)
- [Peut-on se rétracter après avoir signé un bail d'habitation ?](#)
- [Le dépôt de garantie peut-il servir à payer le dernier mois de loyer ?](#)
- [Peut-on faire payer les frais d'état des lieux au locataire ?](#)
- [Dans quel cas signer une convention avec l'Anah ?](#)
- [Convention Anah : qu'apporte l'intermédiation locative au propriétaire ?](#)
- [Couple marié locataire de son logement : quelles sont les règles ?](#)
- [Couple pacsé locataire de son logement : quelles sont les règles ?](#)
- [Concubins locataires de leur logement : quelles sont les règles ?](#)
- [Un propriétaire peut-il garder un double des clés de son locataire ?](#)
- [Dans quel cas saisir la commission départementale de conciliation \(CDC\) ?](#)
- [Que faire en cas de litige lié à la location d'un logement ?](#)
- [Quel tarif s'applique en cas de recours à un huissier \(à présent appelé commissaire de justice\) dans un litige locatif ?](#)
- [Quelles sont les règles de location d'une place de parking \(garage, box...\) ?](#)
- [Qu'est-ce qu'un logement soumis à la loi de 1948 ?](#)
- [Quelles différences entre location vide et location meublée ?](#)
- [Propriétaire : quelles sont les règles de location d'un logement meublé ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

### **Et aussi...**

- [Devenir locataire d'un logement privé](#)
- [Location immobilière : loyer](#)
- [Location immobilière : obligations du propriétaire \(bailleur\)](#)
- [Location immobilière : obligations du locataire](#)
- [Location immobilière : fin du bail](#)



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00